



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
2 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication n° 806/2017\*, \*\***

*Communication présentée par* : J. N. (non représenté par un conseil)

*Au nom de* : J. N.

*État partie* : Australie

*Date de la requête* : 24 décembre 2016 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond* : Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 26 juillet 2019, le Comité, ayant été informé que le requérant était retourné à Sri Lanka et souhaitait qu'il soit mis fin à l'examen de sa communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 806/2017.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (22 juillet-9 août 2019).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón et Sébastien Touzé.

